

Protection des données à caractère personnel

1990/0287(COD) - 16/06/1994

Le Conseil "marché intérieur" a procédé à un débat d'orientation sur la proposition modifiée. Une grande majorité de délégations s'est prononcée à la fois sur la nécessité et l'urgence de la directive, bien que 4 délégations, avant de se prononcer, aient souhaité que l'on approfondisse encore la question des coûts qu'entraînerait la réglementation envisagée. Ces 4 délégations ont estimé que nombre de dispositions sont trop détaillées et ont exprimé des doutes, notamment sur l'inclusion des données manuelles.